

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00440

**CONVENTION DE TRAVAUX AVEC MONSIEUR BIRZYNCZYK, MADAME
LEBORGNE, D'UNE PART ET LA SARL BCMV D'AUTRE PART -
AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 07 octobre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 35

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 37

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON,
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT,
M. Hervé REYNAUD, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON,
M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Bernard FAUVEL, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Daniel JACQUEMET,
M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Yves MORAND,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Gérard TARDY,
M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 25 octobre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160912-D20160044010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161025

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2016

CONVENTION DE TRAVAUX AVEC MONSIEUR BIRZYNCZYK, MADAME LEBORGNE, D'UNE PART ET LA SARL BCMV D'AUTRE PART - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION

Sur le territoire de la commune de Villars, Monsieur Birzynczyk et Madame Leborgne d'une part et la SARL BCMV d'autre part, sont les nouveaux propriétaires des parcelles AP 146 et 147.

Monsieur Birzynczyk, Madame Leborgne et la SARL BCMV sollicitent la Communauté Urbaine pour que la canalisation d'assainissement soit déviée au fond de la propriété à l'occasion de la construction de maisons.

La Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole est la seule habilitée à intervenir sur les réseaux publics d'eaux usées. Elle s'engage donc à réaliser le renouvellement de ce réseau.

La Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole avancera le montant des travaux estimés à 25 000 € TTC.

Les montants facturés à Monsieur Birzynczyk et Madame Leborgne d'une part et la SARL BCMV d'autre part, correspondront pour les deux parties concernées à 50 % du montant des factures réellement payées par la collectivité sans pouvoir excéder le montant énoncé ci-dessus.

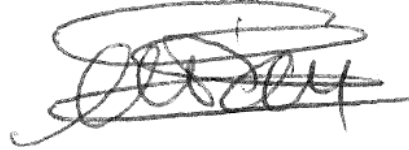
Afin de permettre à Saint-Etienne Métropole de récupérer les sommes engagées, il convient de signer une convention de travaux tripartite avec Monsieur Birzynczyk et Madame Leborgne d'une part, et la SARL BCMV d'autre part.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de travaux avec Monsieur Birzynczyk et Madame Leborgne d'une part, et la SARL BCMV d'autre part,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 23 du budget annexe assainissement de l'exercice 2016,**
- **la recette correspondante sera perçue au chapitre 13 du budget annexe assainissement de l'exercice 2016.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written in a cursive style. The signature is positioned above the printed name.

Gaël PERDRIAU